



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-QUENTIN-LA-POTERIE n° 2026-09-04

Séance du jeudi 17 septembre 2026

Date convocation :
8 septembre 2026

Nombre de membres
en exercice
23

Présents
21

Votants
23

L'an deux mille vingt-six et le jeudi dix-sept septembre à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Yvon BONZI, Maire de la commune.

Présents : Yvon BONZI, Rino BENELLI, Mireille BOUCHE, Christophe BOUYALA, Hervé BRAHIC, Morgan CONTE, Pierre DELCASSO, Michel DUSSAUD, Pierre JEAN, Vincent LOPEZ, Madeleine MARTINEZ, Danielle MECA, Stéphanie MENEGHINI, Annie MERIC, Dominique PASQUIER, Régine PESENTI, Clément PHILIP, Emmanuelle NITOT, Véronique TERRANA, Josette VELAY, Luc VEYRAT.

Pouvoirs : Alain CLEMENT à Luc VEYRAT, Framboise RONGIER à Christophe BOUYALA

Secrétaire de séance : Rino BENELLI

Objet : ELECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

Après avoir entendu le rapport de M. le maire

Vu les dispositions de l'article L.1411-5 du code général des collectivités territoriales (CGCT) qui prévoit que dans les communes de moins de 3 500 habitants, la commission d'appel d'offres comporte en plus du maire ou son représentant, président, 3 membres titulaires et 3 membres suppléants, élus au sein du conseil municipal, à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

La composition de la commission d'appel d'offres (délibération du 9 avril 2026) doit être modifiée afin de tenir compte de la représentation proportionnelle au plus fort reste qui doit s'appliquer dans le cas présent.

Le conseil municipal décide de procéder à l'élection des membres devant composer la commission d'appel d'offres.

Les listes déposées sont les suivantes :

Liste A composée de : M. Rino BENELLI, M. Luc VEYRAT, M. Michel DUSSAUD, Mme Régine PESENTI, Mme Mireille BOUCHE et M. Hervé BRAHIC

Liste B composée de : Mme Framboise RONGIER, M. Christophe BOUYALA, Mme Morgan CONTE et M. Clément PHILIP

Il a été décidé de ne pas procéder au vote à scrutin secret

Les résultats sont les suivants :

Compte tenu de la règle la représentation proportionnelle au plus fort reste :

Le conseil municipal décide d'élire à l'unanimité au sein de la commission d'appel d'offres :

Membres titulaires

- Luc VEYRAT
- Rino BENELLI
- Framboise RONGIER

Membres suppléants

- Michel DUSSAUD
- Régine PESENTI
- Christophe BOUYALA

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits.

Le secrétaire de séance,

Le Maire,

Yvon BONZI



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter des formalités de publication et de transmission en Préfecture.
Publiée le : **21 SEP. 2026** Transmise au représentant de l'Etat :

Accusé de réception en préfecture
030-213002959-20260917-2026-09-04-DE
Date de télétransmission : 21/09/2026
Date de réception préfecture : 21/09/2026